

# Concept de sélection Athlétisme

Paralympics Tokyo 2020  
25.08. – 06.09.2020

Version: 3, 14.02.2019

Mise à jour du 30.01.2020

## 1. Date de la manifestation

25.08. - 06.09.2020

## 2. Critères d'admission selon Les directives du CIP/FI (voir Qualification Criteria)

En cas de divergences entre les versions, la version originale du CIP fait foi :

<https://www.paralympic.org/tokyo-2020/qualification-criteria>

### Dispositions du CIP/FI relatives aux places de quota :

- a) Les athlètes classés dans le top 4 au CM Marathon 2019 (par compétition avec médaille Tokyo 2020 programme Paralympic) obtiennent une place de quota pour leur CNP respectif.
- b) Les athlètes classés dans le top 4 au CM à Dubaï 2019 (par compétition avec médaille Tokyo 2020 programme Paralympic, sans marathon) obtiennent une place de quota pour leur CNP respectif.
- c) Les athlètes classés dans le top 6 du classement mondial du 01.04.2019 au 01.04.2020 (par compétition avec médaille Tokyo 2020 programme Paralympic, sans marathon) obtiennent une place de quota pour leur CNP respectif.
- d) En octobre 2019, World Para Athletics (WPA) publiera la liste „High Performance Standards“. Les athlètes remplissant ces limites durant la période du 01.10.2018 au juin 2020 et ne possédant pas encore une place de quota seront pris en compte lors de l'attribution de ces places. Il est également possible qu'ils obtiennent une place de quota pour leur CNP respectif.

Un ou une athlète peut au maximum obtenir une place de quota pour son CNP (priorité a-b-c-d).

Les places de quota sont attribuées au CNP, non pas à l'athlète.

Par compétition avec médaille, au maximum 3 athlètes peuvent prendre le départ.

Au maximum 6 athlètes par nation peuvent prendre le départ du marathon lors d'une compétition avec médaille. Maximum 3 athlètes par nation et par compétition avec médaille sont autorisés à s'inscrire uniquement pour le marathon.

Un athlète est autorisé à participer à autant de disciplines qu'il le souhaite, pour autant qu'il ait atteint le MES dans chacune des disciplines choisies.



### Eligibility (Critères de qualifications) selon les directives du CIP/FI

- être en possession d'une licence activée du World Para Athletics pour la saison 2020
- avoir rempli un Minimum Entry Standard (MES) durant la période du 01.10.2018 au 02.08.2020
- posséder un statut de classification « Confirmed » ou « Review » avec une date au-delà du 31.12.2020

## 3. Sélections

### 3.1 Directives générales

Les « Directives réglant les performances exigées pour les concepts de sélection à Tokyo 2020 » servent de base pour l'élaboration des directives de sélection et des concepts de sélection.

Lors des compétitions de sélection, l'athlète doit se montrer capable de planifier et de réaliser une performance optimale au jour J. Pour pouvoir faire l'objet d'une proposition de sélection de la part de l'entraîneur, l'athlète doit au minimum atteindre les limites A ou B.

La Commission spéciale du sport de Swiss Paralympic (FAKO) prend la décision concernant la sélection et la dépose auprès de la Commission de sélection de Swiss Paralympic. Celle-ci comprend les membres suivants : le président, le vice-président, la secrétaire générale et le Chef de Mission. La commission de sélection étudie la proposition et en prend la décision finale.

### 3.2 Période de sélection

L'entraîneur national peut prendre en compte toutes les compétitions disputées lors de la période sous-mentionnée pour évaluer et justifier sa demande de sélection à la FAKO de Swiss Paralympic.  
01.04.2019 - 30.06.2020

#### Compétitions de sélection Assis :

**Piste :** compétitions reconnues du WPA durant la période de sélection

**Marathon :** courses des Abbott World Marathon Majors durant la période de sélection (de Boston 2019 à Londres 2020, plus le marathon à Dubaï en 2020)

Lors du marathon de Boston 2019 et 2020, la qualification s'obtient uniquement grâce au classement

### 3.3 Critères de sélection :

#### a) Piste Assis :

Critères principaux : Les exigences se basent sur le classement mondial (version 01.11.2018)

Limite A : résultat dans le premier quart du classement, dans le top 10

Limite B : résultat dans les premiers 40 % du classement, dans le top 25

(\* Si les valeurs des catégories T51 et T53 du 01.11.2019 sont plus sévères que les valeurs de la catégorie T52 et T54, la valeur de la classe la plus élevée est automatiquement prise en considération.)

### Limites A : Piste

Frauen	T53	T54	Männer	T34	T52	T53	T54
Distanz	Zeit	Zeit	Distanz	Zeit	Zeit	Zeit	Zeit
100	17.27*	17.27	100	16.67	18.05	15.79	14.54
200			200				
400	56.92	56.38	400		1:01.67	51.33	46.75
800	1:52.50	1:51.59	800	1:47.26		1:40.92	1:33.06
1500	3:30.62	3:30.62	1500		3:47.59	2:58.1	2:58.11
5000	11:48.68	11:48.68	5000			10:03.28	10:03.28

### Limites B : Pistes

Frauen	T53	T54	Männer	T34	T52	T53	T54
Distanz	Zeit	Zeit	Distanz	Zeit	Zeit	Zeit	Zeit
100	17.92*	17.92	100	16.96	18.67	16.05	14.70
200			200				
400	59.32*	59.32	400		1:02.92	53.64	48.33
800	1:56.24*	1:56.24	800	2:00.19		1:44.65	1:36.60
1500	3:37.49	3:32.67	1500		3:56.03	3:02.13	3:02.13
5000	11:49.60	11:49.60	5000			10:38.60	10:38.60

Si le MES exige une performance plus accrue, ce dernier s'applique. Cette règle est valable pour toutes les classes et distances.

#### b) Route Assis :

##### Marathon M T53/54:

Valeur A : limite de 1:26.00\* ou un top 6 et un résultat dans le premier quart du classement (au moins 8 participants)  
 Valeur B : limite de 1:31.00\* ou un top 12 et un résultat dans les premiers 40 % du classement ( au moins 8 participants)

##### Marathon F T53/54:

Valeur A : limite de 1:43.00\* ou un top 3 et un résultat dans le premier quart du classement (au moins 8 participants)  
 Valeur B : limite de 1:48.00\* ou un top 6 et un résultat dans les premiers 40 % du classement ( au moins 8 participants)

\* Lors du marathon de Boston en 2019 et 2020, la qualification s'obtient uniquement grâce au classement

### c) Critères de sélection Debout

#### Messieurs

<i>Catégorie</i>	<i>Discipline</i>	<i>Valeur A</i>	<i>Valeur B</i>
T11	5000m	16:15.00	16:40.00
T11/12	Marathon	2:31:00	2:45:00
T13	100m	11.25	11.45
	400m	51.60	52.85
	5000m	15:18.00	15:55.00
T46	Marathon	2:38:00	2:47:00
F40	lancer du poids	9.30	8.40
F41	lancer du poids	11.25	9.90
F40/F41	lancer du javelot	33.25	31.10
F64	lancer du javelot	53.00	50.00

#### Dames

<i>Catégorie</i>	<i>Discipline</i>	<i>Valeur A</i>	<i>Valeur B</i>
T11/12	Marathon	3:13:00	3:20:00
T36	100m	15.20	16.00
	200m	33.15	33.85
T62 (44, 64)	100m	13.50	14.00
T63 (42)	100m	16.20	17.00
T63 (42, 61)	saut en longueur	3.95	3.85

#### 4x100m Universal Relay

Un relais mixte 4x100m peut être sélectionné si au moins 3 athlètes ont été sélectionnés pour une discipline individuelle et si le ou la quatrième athlète a atteint au moins une valeur B. Tous et toutes les athlètes nommés signent une convention de performance „épreuve de relais mixte“ avant la date de sélection. Cette convention règle entre autres les entraînements communs.

**Satisfaire aux critères de sélections est indispensable à la sélection mais ne l'implique pas automatiquement. Les valeurs A ne sont pas systématiquement sélectionnées en priorité.**

Les athlètes ayant obtenu des places de quota lors d'un CM (marathon ou piste) seront jugés en priorité. Si l'athlète atteint au moins la limite B, l'évaluation de l'entraîneur est aussi prise en compte en fonction des critères suivants :

1. Courbe de la forme
2. Santé
3. Potentiel de médaille d'après le classement corrigé des nations
4. Futur potentiel

#### 3.4 Clause médicale

Les athlètes dont le potentiel d'obtention d'une médaille est avéré peuvent bénéficier d'une réglementation particulière pour des motifs médicaux.



Le certificat médical doit être fourni **immédiatement** après le début de la maladie ou l'apparition de la blessure. L'entraîneur national propose en même temps d'autres compétitions de sélection ou possibilités d'évaluation à la FAKO de Swiss Paralympic.

### 3.5 Sélection tactique

La sélection d'un/e athlète sur critères tactiques est possible.

Même sans avoir répondu aux critères de sélection des disciplines, il est possible de prendre le départ pour des raisons tactiques pour autant que le MQS soit rempli. La commission de sélection prend la décision finale sur ces départs.

## 4. Communication

L'entraîneur national s'assure que les athlètes et les entraîneurs impliqués ont vu et ont pris connaissance du présent concept.

L'entraîneur national soumet la demande de sélection à SSFR/PluSport qui la fait parvenir à la FAKO.

La FAKO prend la décision concernant la sélection et la dépose auprès de la Commission de sélection de Swiss Paralympic. La commission de sélection prend la décision finale sur la sélection

Une fois les sélections approuvées par la Commission de sélection, Swiss Paralympic informe l'entraîneur national par oral de la décision. L'entraîneur en informe les athlètes concernés immédiatement par téléphone.

Cette première phase de communication terminée, Swiss Paralympic informe tous / toutes les athlètes par écrit de la décision.

Il incombe uniquement à l'entraîneur d'informer directement les candidats n'étant pas présélectionnés. Une fois tous / toutes les athlètes et les membres de la délégation informés, Swiss Paralympic publie le communiqué de presse.

## 5. Calendrier

Attribution des places de quota (CM Marathon / CM Dubai) par le CIP :	Octobre 2019
Fin de la période pour l'obtention des places de quota (ranking qualification) :	01.04.2020
Attribution des places de quota par le CIP :	Mai 2020
Fin de la période pour la réalisation des places de quota (High Perf.) :	Juin 2020
Date limite pour soumettre une demande de places bipartites :	Juin 2020
Attribution des places de quota (High Perf.) :	Juin 2020
Octroi des places de quota non utilisées par le CIP:	Juillet 2020
Dépôt de la demande de sélection par l'entraîneur national :	10.07.2020
Date officielle de la sélection par la Commission de sélection* :	13.07.2020
Communiqué de presse officiel :	15.07.2020

\*La Commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes avant la date de sélection susmentionnée.

Le texte original a été rédigé en allemand. En cas de doute, la version allemande du présent concept fait foi.

FAKO  
SWISS PARALYMPIC

Secrétaire générale



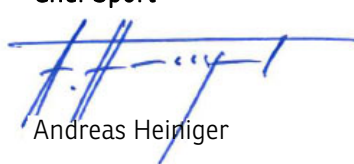
Conchita Jäger

Chef de Mission



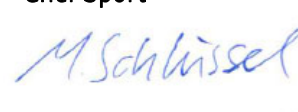
Roger Getzmann

Chef Sport



Andreas Heiniger

Chef Sport



Matthias Schlüssel

Nationaltrainer



Beat Fäh



Georg Pfarrwaller

Ittigen, le 13.3.2019

Mise à jour du 30.01.2020  
- Changement de dates